

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2021

Le conseil municipal de la commune de CHOUVIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente. La séance a été publique. Date d'envoi de la convocation le 13/05/21

Présents : BEYSSADE Jacques, BUVAT Jean-Marc, CALLENS Dominique, DUBREUIL Valérie, MONTIER Martine, PARIS Michelle, et ROUMY Bernard

Absents excusés : Andy ANGERVILLE, MOITY Frédéric et Evelyne CERRAJERO

Procurations : A. ANGERVILLE à D CALLENS, F MOITY à J. BEYSSADE et E. CERRAJERO à B. ROUMY

Secrétaire de séance : Bernard ROUMY

PV du 19 mai 2021 : Pour : 9

Délibération : Retrait de 2 points sur la délibération DEL2021-04-02 du 2 avril 2021 concernant le nombre d'adjoints et la nomination d'un nouvel adjoint :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au recours de Dominique CALLENS auprès de la Préfecture, dans son mail du 27 mai 2021, celle-ci nous confirme la validité du retrait de la fonction de second adjoint D. CALLENS qui figurait dans le premier point de la délibération DEL2021-04-02 du 02 avril 2021.

Par contre et selon l'art. L 2122-14 qui stipule que "lorsque l'élection du maire ou des adjoints est annulée ou que, pour toute autre cause, le maire ou les adjoints ont cessé leurs fonctions, le conseil est convoqué pour procéder au remplacement dans le délai de quinzaine".

Il convient donc d'annuler les deux derniers points de la délibération DEL2021-04-02 du 02/04/21 à savoir le maintien des 3 postes d'adjoints au maire et la désignation de Valérie DUBREUIL sur le poste de second adjoint devenu vacant car nous ne pouvions délibérer sur ces 2 points lors du même conseil du retrait de la fonction d'un adjoint.

Vote : POUR à l'unanimité (10)

Délibération : Nombre d'adjoints suite au retrait de la fonction du second adjoint D. CALLENS

Suite au retrait de fonction du 2^{ème} Adjoint : Dominique CALLENS, délibération DEL2021-04-02 prise le 02/04/2021, confirmée par la Préfecture le 27/05/21 et considérant que cette décision a pour effet de rendre un poste d'adjoint au Maire vacant, il convient de se prononcer sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 23 mai 2020, soit 3.

**Vote : POUR le maintien de 3 adjoints : 9
CONTRE: 1 (D CALLENS)**

Délibération : Election d'un ou d'une seconde adjointe au maire

Suite au retrait de la fonction de second adjoint au maire lors du conseil municipal du 2 avril 2021 (retrait confirmé par le mail de la Préfecture du 27 mai 2021) et au vote précédent sur le maintien de trois postes d'adjoints au maire, il convient de désigner un(e) second(e) adjoint(e) selon les art. 2122-4, 2122-7 et 2122-7-1 du CGCT pour remplacer D. CALLENS.

Madame le Maire demande si un conseiller municipal souhaite se présenter. Valérie DUBREUIL est candidate ainsi que Dominique CALLENS.

Le vote se déroule à bulletin secret.

Nombre de votant : 10

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

**Vote : Valérie DUBREUIL : 8 D. CALLENS : 1
Blanc : 1**

Mme DUBREUIL Valérie est désignée en qualité de seconde adjointe au maire.

Délibération modificatrice n°1 :

La cotisation de l'Office du Tourisme ayant doublée, l'article 6574 (Subv. Fonct. Aux asso.&autres) n'est pas suffisamment provisionné.

Il convient de retirer 25 € à l'article 022 (Dépenses imprévues) et d'inscrire 25 € à l'article 6574.

Vote : Pour 10

Infos diverses :

- **Organisations des élections** : Madame le maire présente et complète les tableaux de présence des membres des bureaux des élections et l'organisation du dépouillement sachant qu'il faudra commencer par les régionales.

Questions posées par D. CALLENS :

* Gestion du camping à court terme et option pour le futur : Madame lui répond que, pour le long terme, il faudra attendre le bilan de cette année et pour le court terme, Carine notre secrétaire, Valérie Dubreuil et moi-même, remplaçons Gilles à tour de rôle

* Le Castel : Mme le maire précise qu'elle n'a aucune information officielle mais qu'elle suit cette affaire et a pris contact avec la trésorerie.

* Avancement, choix d'un outil de communication : Madame le maire lui précise qu'elle attendait d'avoir son équipe d'adjoints au complet, ce qui est maintenant le cas et celle-ci sera consultée pour mettre à jour le PCS qui comprendra un moyen de communication pour les alertes.

* Bâches incendie : Bernard ROUMY l'informe que c'est en cours et qu'un modèle type de convention avec les propriétaires des terrains nous avait été fourni par le SDIS 03.

Pour terminer Mme le Maire fait le point sur les projets communaux : tous sont en cours ou en attente du matériel nécessaire.

Fin du conseil : 21 heures 50